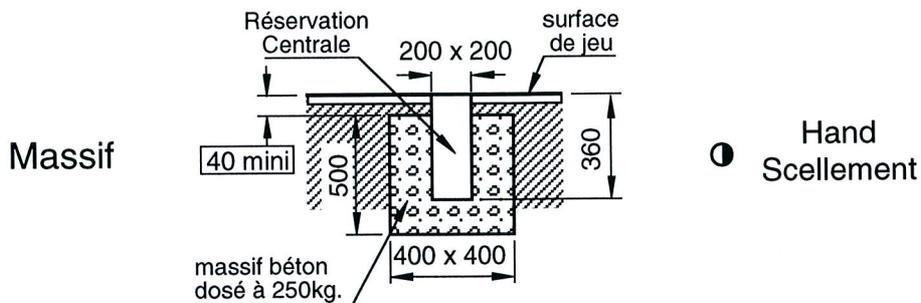
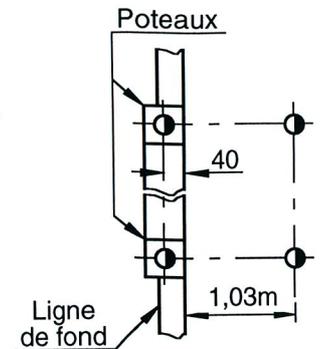


Les dimensions des massifs béton portés sur ce plan sont données pour un sol meuble. Sport France se réserve le droit de modifier celles-ci pour les adapter suivant la nature du sol.



TRES IMPORTANT : A l'issue des travaux d'installation, un test de vérification de la stabilité et de la solidité devra être effectué selon les modalités d'essais définies dans l'annexe 1 du décret n°96-495 du 4 juin 1996.

Pour les cages de buts de football, de handball et de hockey :

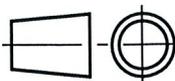
- Un essai statique sera réalisé en suspendant une charge de 180 kg verticalement au milieu de la barre transversale de la cage du but pendant une durée d'une minute, la charge devant être distante du sol de 20 cm.
- Ce seul essai peut, dans certains cas, ne pas être suffisant pour vérifier la stabilité des équipements qui constitue également une des exigences essentielles de sécurité. En conséquence, il est préconisé de compléter l'essai vertical par une vérification complémentaire (essai horizontal force 110 kg tel que prévu à l'annexe 1 ou à défaut essai de balancement de la charge d'avant en arrière, en amenant l'axe de celle-ci à au moins 30cm de part et d'autre de la verticale du but (Note ministérielle du 23/12/1996).
- Après l'essai, l'équipement et le système de fixation ou de contrepoids ne devront pas avoir subi de rupture, déplacement ou déformation.

sport france

17, rue de Précy
60820 BORAN S/OISE
Tél. 03 44 21 90 40
Fax 03 44 21 28 45

Echelle : ~

Date : 07/04/97



Dessiné par : C. LIEBERT

Vérifié par :

Modifications

02

01

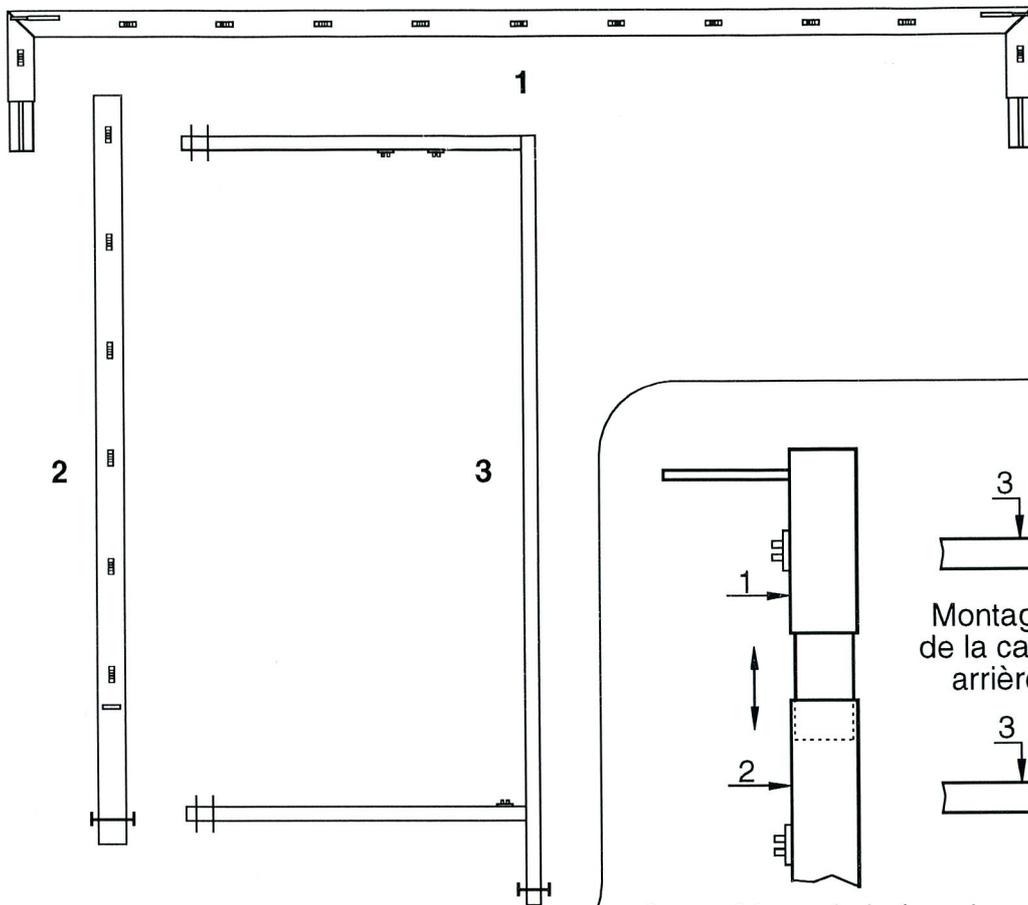
00

BUTS de HAND anti-vandales
A sceller directement
Scellement

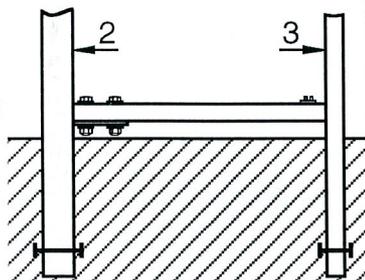
Réf. Sport France
72313

Client

Page 1/4



Assemblage de la façade



Installation du but

- 1- La mise en place du but s'effectuera sur un terrain plan et horizontal.
- 2- Effectuer les trous de fondation en suivant les indications du plan de scellement joint.
- 3- Emboîter à fond les poteaux (2) sur la barre transversale (1).
- 4- Fixer la cage arrière (3) sur les plats de fixation des poteaux (2) à l'aide des vis (4), écrous frein (6) et rondelles (5) comme indiqué ci-dessus.
- 5- Positionner le but dans les réservations en le calant pour respecter la cote de 2 mètres sous la barre transversale et en s'assurant de sa verticalité.
- 6- Couler le béton dosé à 250 kg, protéger ensuite l'accès des scellements le temps nécessaire à la prise du béton.
- 7- Installer le filet sur le but (si commandé) en utilisant tous les crochets plastique. (attention il doit être monté à l'intérieur de la cage).

Attention, même lorsque le but est momentanément non utilisé il doit être fixé afin qu'il ne se renverse pas.

| | | |
|---|----|--------------------|
| 6 | 16 | Ecrou-frein M10 |
| 5 | 32 | Rondelle M10 |
| 4 | 16 | Vis H M10x70 |
| 3 | 4 | Cage arrière |
| 2 | 4 | Montant |
| 1 | 2 | Barre transversale |

| Repère | Nombre | Désignation | Matière |
|--------|--------|--|--|
| | | Echelle : ~ | Modifications |
| | | Date : 07/04/97 | |
| | | Dessiné par : C. LIEBERT | 02 |
| | | Vérifié par : <i>[Signature]</i> | 01 |
| | | | 00 |
| | | BUTS de HAND anti-vandales A sceller directement Nomenclature et montage pour une paire | Réf. Sport France 72313 |
| | | Afin d'améliorer ses prestations, Sport France se réserve le droit de modifier à tout instant les renseignements portés sur ce plan. | Client |
| | | | Page 2/4 |

sport france
17, rue de Précy
60820 BORAN S/OISE
Tél. 03 44 21 90 40
Fax 03 44 21 28 45

PRESCRIPTIONS POUR IMPLANTATION, MONTAGE ET MAINTENANCE

1. Identification de l'équipement

Nom de l'équipement : BUTS de HAND ANTI-VANDALES
Référence : 72313
Nom du fournisseur : SPORT FRANCE
Adresse du fournisseur : 17, rue de Précy 60820 Boran sur Oise
Téléphone : 03 44 21 90 40
Télécopie : 03 44 21 28 45

2. Usage - Implantation

Site déconseillé : aucun
Zone d'implantation : terrain plan et horizontal
Nature des fondations : béton dosé à 250 kg avec un temps de séchage nécessaire de 2 semaines.

3. Montage

En suivant les plans de montage et de scellement joints.

4. Mise en service de l'installation

A l'issue des travaux d'installation, un test de vérification de la stabilité et de la solidité devra être effectué selon les modalités d'essais définies dans l'**annexe 1 du décret n°96-495 du 4 juin 1996**.

Pour les cages de buts de football, de handball et de hockey :

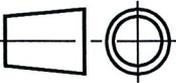
- Un essai statique sera réalisé en suspendant une charge de 180 kg verticalement au milieu de la barre transversale de la cage du but pendant une durée d'une minute, la charge devant être distante du sol de 20 cm.
- Ce seul essai peut, dans certains cas, ne pas être suffisant pour vérifier la stabilité des équipements qui constitue également une des exigences essentielles de sécurité. En conséquence, il est préconisé de compléter l'essai vertical par une vérification complémentaire (essai horizontal force 110 kg tel que prévu à l'annexe 1 ou à défaut essai de balancement de la charge d'avant en arrière, en amenant l'axe de celle-ci à au moins 30cm de part et d'autre de la verticale du but (Note ministérielle du 23/12/96).
- Après les essais, l'équipement et le système de fixation ou de contrepoids ne devront pas avoir subi de rupture, déplacement ou déformation.

5. Obligations réglementaires

Le propriétaire de l'équipement doit établir un plan de vérification et d'entretien, en précisant la périodicité des vérifications.

Il est conseillé d'effectuer des vérifications simples tous les 3 mois, examen visuel des équipements et essai manuel (ébranlement des montants ou poteaux) pour tester la solidité des fixations.

Il est conseillé d'effectuer des vérifications lourdes tous les deux ans, (tests de stabilité et de solidité suivant l'annexe 1 du décret n 96-495 du 4 juin 1996).

| | | | | | | |
|---|--|---|--|---------------|----|----|
|  sport france 17, rue de Précy 60820 BORAN S/OISE Tél. 03 44 21 90 40 Fax 03 44 21 28 45 | Echelle : ~ |  | Dessiné par : C. LIEBERT | Modifications | | |
| | Date : 07/04/97 | | Vérfifié par :  | | 02 | |
| | BUTS de HAND anti-vandales A sceller directement Notice du fabricant | | | | | 01 |
| | | | | | | 00 |
| | | | Réf. Sport France 72313 | | | |
| | | | Client | Page 3/4 | | |

6. Maintenance

6.1 Maintenance préventive

Nettoyage

- Fréquence : 1 fois par an pour site en accès surveillé, 2 fois par an pour site en accès libre.
- Produits à utiliser : détergents non nocifs (eau savonneuse par exemple).

Traitement et protection de surface

- Fréquence : non déterminée
- Produits à utiliser : nous consulter

Fixations (resserrage)

- Fréquence : tous les 3 mois pour site en accès surveillé, tous les mois pour site en accès libre.
- Outils, pièces à utiliser : clé de 17.

Pièces exigeant un entretien particulier

- Fréquence : sans objet
- Produits à utiliser : sans objet

Marquage indélébile et visible

- Nom du fournisseur : SPORT FRANCE (voir marquage de l'équipement).
- Année de fabrication : voir plaque apposée sur l'équipement.
- Avertissement rappelant le mode d'installation de l'équipement: voir instructions figurant sur l'équipement.

6.2 Maintenance corrective

Prescriptions pour dépose totale

- Protection de l'équipement :
- Protection des scellements et ancrages :



Assurer la protection et prévenir l'accès par un ruban adhésif autour de l'équipement. Nous consulter (partie technique).

| | | | | | |
|---|--|---|--|--|----------|
|  sport france 17, rue de Précy 60820 BORAN S/OISE Tél. 03 44 21 90 40 Fax 03 44 21 28 45 | Echelle : ~ |  | Dessiné par : C. LIEBERT | Modifications | |
| | Date : 07/04/97 | | Vérfié par :  | | 02 |
| | BUTS de HAND anti-vandales A sceller directement Notice du fabricant | | | | 01 |
| | | | | Réf. Sport France 72313 | |
| | | | | Client | Page 4/4 |